

➤ COMPOSANTES DE LA FORMATION

BC 1 : Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité de l'escrime au fleuret, à l'épée, au sabre ou artistique

BC 2 : Encadrement de séances d'escrime fleuret, épée, sabre ou artistique en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers, ainsi que la réglementation fédérale et institutionnelle

BC 3 : Dynamisation de la structure dans et autour de l'activité de l'escrime au fleuret, à l'épée, au sabre ou artistique.



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr

➤ EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Avoir 18 ans à la date de l'examen du CQP
- Être titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent)

➤ CALENDRIER DES FORMATIONS

Site de l'IFFE : <http://escrime-institut-ffe.fr>

➤ PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
CQP moniteur d'escrime, options : - Fleuret - Épée - Sabre - Artistique	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime selon l'option choisie par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. À l'exclusion du temps scolaire contraint.